CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Paye la poste exceptée.—DIX PIASTRES PAR AN payable au mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement ne le fait connaître par son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille, deux jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

3o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ou en les imprime dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

4o. Les Avis qui seront publiés par extraits seront payés à raison de trois piastres par ligne pour chaque langue et par chaque publication.

5o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

6o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis communément, à des prix raisonnables.

7o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

8o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement la gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CES WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bonnêtes : la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi ; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bord du chemin à deux lieues à 2 heures ; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—37

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28et 29, Nouvelle Levée.
29 jan

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires.

Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BALTIMORE—La barque A. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour le reste du passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co,
3 Djanv 47, rue Bienville.

POUR LA MOBILE par le fleuve. La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine SMITH, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 janv nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord et partira immédiatement. Pour fret d'environ 300 balles de coton en passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co.
19 janv

POUR BALTIMORE—La barque A. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick pour bot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH,
28 janv 28 et 29 Nille Levée.

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot régulier DAVID ROGERS, capitaine Gybertson, ayant presque la majeure partie de son chargement engagée, et prête à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils de pommes de terre, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Paul, doublé et chevillé en cuivre, et prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nile.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR THIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilberti, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira incessamment expédié. Pour fret d'environ 1000 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Marseille.—Le brick du vollier le VELOCE, capitaine PERRON BLANC, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BROADFOOT. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CRÉOLE, capitaine FISKER, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à JOHN CROSBY,
26 jan no. 38, rue du Camp.

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de temps. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
22 jan 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
22 janv

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
3 dev 28 et 29, Nelle.-Levée.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK,
27 jan 29, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à R GRONING & Co.
13 janv

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—La barque anglaise fine voilière CAMBRIAN, capitaine James Gowan, pouvant charger 1650 balles coton, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser à C. VANCE & R. GAMBLE.
4 fev

Demande—On demande à frêter un navire anglais pour aller à Leguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à MARRDON, BROWN & Co,
26 janv 47, rue Bienville.

OFFICIEL.

DOUZIÈME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

JEUDI, 28 Janvier 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents—MM. Chas. Derbigny, président, Bossier, Brewster, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Lewis, Moore, Morancy et Tête.

Mr. Labranche de la part du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlés les bill provenant de la chambre, intitulés "Acte pour venir au secours des citoyens des Florides" et "acte supplémentaire à un acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses utile à la Banque de l'Atchafalaya," le président a signé les dits bills et le secrétaire les a portés à la chambre.

Mr. Morancy de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait délivré au Gouverneur pour son approbation le bill intitulé "Acte supplémentaire à un acte incorporant la compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nlle Orléans.

Mr. Bossier conformément à l'avis qu'il en avait donné a introduit un bill intitulé:

"Acte pour changer le temps du relevé des taxes dans la paroisse des Natchitoches et pour d'autres objets. Lu pour la première fois.

ORDRE DU JOUR.

LECTURE DES MESSAGES DE LA CHAMBRE.

"Résolution invitant le bureau des travaux publics à faire examiner la rivière aux Bœufs.

"Résolution invitant nos représentans et nos sénateurs au congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une appropriation de fonds pour l'inspection et l'exécution d'un canal pour communiquer du Fleuve du Mississippi au Bayou Bartholomée."

"Acte pour incorporer les souscripteurs de la Banque du Négociant de la Nlle Orléans" la première lecture de ce bill a été renvoyée au lendemain.

ORDRE SPECIAL.

Troisième lecture du bill intitulé: "acte amendatoire et supplémentaire aux divers actes relatifs à la Banque des Citoyens de la Louisiane."

L'appel nominal a été demandé sur la passation de ce bill, il donne le résultat suivant:

Pour la passation; Messrs Dupré, Hoa, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry et Tête—7 voix

Contre la passation: Messrs Bossier, Cuny, Johnson, Lewis, Moore et Morancy—6 voix.

Sur motion le secrétaire a porté le bill à la chambre.

TROISIÈME LECTURE.

"Acte accordant les privilèges de Banque à la compagnie d'Améliorations de la Nlle Orléans, et pour d'autres objets," passé et sur motion de Mr. Hoa, porté à la chambre.

"Résolution relative à l'ajournement *sine die*, passée et sur motion de Mr. Bossier portée à la chambre.

Sur motion de Mr. Hoa, l'ordre du jour a été interrompu, et la résolution suivante adoptée:

"Résolu que le Sénat et la chambre des Représentans s'occupent Vendredi 29 du courant à midi, de l'élection d'un Imprimeur d'Etat pour l'année 1836.

Sur motion la résolution a été portée à la chambre.

Sur motion de M. Morancy, le sénat a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour amendier un acte intitulé acte pour autoriser certain emploi des terres destinées aux écoles publiques, dans les paroisses de Carroll et des Natchitoches, approuvé le 2 d'avril 1835."

Ce bill a subi sa seconde lecture.

TROISIÈME LECTURE RESUMÉE.

"Acte pour fixer la tenue de la cour de district dans diverses paroisses," passé.

Sur motion, le sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

SECONDE LECTURE.

"Acte pour la suppression du duel;" la lecture de ce bill a été commencée.

Mais, sur motion de M. Hoa, elle a été renvoyée à demain à l'ordre spécial du jour.

Un message de la chambre des représentans, apporté par M. F. Roussel, son greffier, a informé le sénat que la chambre avait adopté avec ses amendements, la résolution relative à l'ajournement *sine die*, et que le comité d'enrôlement de la chambre avait rapporté dûment enrôlé, que l'orateur avait signé, et que la signature du président était demandée au bill intitulé: "acte amendatoire et supplémentaire aux divers actes pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane."

M. Labranche, de la part du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlé le bill intitulé:

"Acte amendatoire et supplémentaire aux divers actes relatifs à la banque des citoyens de la Louisiane" en conséquence le président a signé le dit bill et le secrétaire l'a porté à la chambre.

Un autre message de la chambre des représentans a informé le sénat que la chambre avait donné son concours aux amendements du sénat au bill intitulé:

"Acte accordant les privilèges de banque à la compagnie d'améliorations de la Nouvelle-Orléans, et que la chambre avait donné son concours à la résolution du sénat fixant l'élection de l'imprimeur d'Etat.

Le secrétaire a porté à la chambre la résolution passée hier nommant un comité pour visiter le collège de Franklin.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise seule dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées ; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes ; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres entièrement semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:

Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan—37 P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans. 11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACON, caissier
11 jan37

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835. 2 nov—37

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shérif et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est enfuit à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fourni par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villere Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secréta re d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivent la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouvernent,
4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 64, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—3o JAMES GILLESPIE.

AVIS aux Fabricans de Charttees—Une quantité de brancards, d'essieux et de charpentes pour drays, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
4 fev 132, rue du Bassin.

PATATES d'Irlande et Whiskey—470 mannes Patates d'Irlande; d'une qualité supérieure, maintenant à bord le navire Commerce, venant de Belfast; 4 barils Whiskey d'Irlande, 6me. preuve, à vendre par G. VANCE & R. GAMBLE.
4 fev

CIGARRES—110,000 cigarres de la Havane, en débarquement du brick Crawford, à vendre par C WORSLEY, 10, rue du Gravier.

A VENDRE—Une Habitation de grande valeur propre à la culture de la canne, et susceptible d'un très grand revenu journalier en laitage, légumes, bois et fourrages, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à environ trois lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et du même bord, bornée dans sa partie supérieure, par l'habitation D'aquin: et dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Ledger Fortier, mesurant vingt deux arpents de face au fleuve, dont deux arpents s'étendent jusqu'au lac Pontchartrain, et les vingt autres ont une profondeur de quarante arpents.

Le chemin à coulisses de Carrollton qui arrive à quelques arpents de l'habitation et un chemin qui passant par la métairie raccourcit la route de l'habitation à la ville de près de trois quarts de lieue, offre des moyens de transport faciles et à peu de frais en tout temps.

Les améliorations consistent en un beau canal qui va jusqu'au lac Pontchartrain et qui sert d'égout à l'habitation, en deux maisons de maître, une sucrerie et purgerie en briques avec une belle machine à vapeur, des écuries, cases à nègres et plusieurs autres bâtisses.

Les personnes qui désireraient acheter sont invitées à aller prendre connaissance des localités.

Pour les termes et conditions, s'adresser rue Toulouse, no. 57. 27 jan—6

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par la Banque de l'Association Commerciale—34 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York. A. MILTENBERGER, caissier.
16 janv

Bureau de l'Association Commerciale—34 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York. A. MILTENBERGER, caissier.

VENTES PAR LE MINISTÈRE DES TESTAMENTS.

SUCCESSION de ISIDORE L'EVEILLE ET PIN p. de c. l.—*Vente par le register des testaments.*—Vendredi, 19 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Rosina Deroute Millet, veuve en secondes noces de Wilhem Millet, et en premières noces de feu Frédérick Veigel, la propriété foncière, savoir:

Un lot de terre désigné par le numéro 333, et mesurant 25 pieds de face à Pensacola Landing, borné d'un côté par le terrain no. 332, sur la ligne duquel lot, il mesure 173 pieds et de l'autre côté par le terrain no. 334, sur la ligne duquel il mesure 161 pieds, toute mesure anglaise, conformément au plan dressé par Richard Delafield, ingénieur de la compagnie d'un canal et d'une banque, à la Nouvelle-Orléans, (New-Orleans Canal and Banking Company), en date du mois de mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex-notaire public, dont Félix Grima est le successeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Un plan sera exhibé à la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Jules Rogny, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 jan

SUCCESSION de ISIDORE L'EVEILLE ET PIN p. de c. l.—*Vente par le register des testaments.*—Jeudi, quatre février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété foncière, savoir:

Cinq lots de terre situés au faubourg Delord, audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés par les numéros 162, 265, 266, 267 et 268, le dit lot no. 162, mesurant 44 pieds de face à la rue St Paul, et diminuant à une pointe dans la profondeur, et les dits lots nos 265 à 268 inclusivement, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 25 pieds de face à Locust, entre sur 125 pieds de profondeur, toute mesure anglaise, étant les mêmes lots de terre acquis par le défunt de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, par acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, le 13 avril 1822.

Conditions de la vente: L'acquéreur se chargera du paiement d'un billet tiré par le défunt à l'ordre de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de $206 (deux cent six piastres) payable le 26 mars 1836, et le balance payable à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 16 jan

SUCCESSION Clarkson.—Vente par le register des testaments—Mercredi, 17 février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Georges Clarkson, la moitié indivise des neuf lots de terre ci-après décrits, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 24 pieds de face à la rue Annonciation, au-dessus de cette ville, sur cent pieds de profondeur, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le no seize.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre la rue St-Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 119 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne, et quatorze pieds six pouces dans le fonds, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro neuf.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro dix.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces sur une ligne, et de 109 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fonds, ayant droit à l'usage d'une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro onze.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes de large dans le fonds, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro douze.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro treize.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le lot numéroté quatorze.

8o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

9o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourbe ou Annonciation, à l'encoignure des rues Erato et Nayades, de la contenance, mesurant soixante pieds de face à ladite rue des Nayades, sur 120 pieds de profondeur et face à ladite rue Erato, lequel lot de terre est désigné par le numéro huit, dans l'liet no. 72, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, portant intérêt à raison de huit cent par an, à compter du jour de la vente. L'acquéreur ou les acquéreurs se chargeront de payer la proportion des billets émis par le défunt pour le prix de la propriété, et fourniront des billets endossés pour le surplus, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C DUPLESSIS, rég. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire; elle est très flutte, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes usées, de cette négresse est enceinte très avancée. Il serait probable quel se tint dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme revendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Weres. 25 jan— R. R. BRANDON.

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans:

TOM, appartenant à Mr. Bosse; SALLY, appartenant à Mr. Sarah Gardeur, nègre appartenant à Mr. Jones; Hannah, négresse, appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shérif

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près ; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, enseigner Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—37

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les **Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—30,3po

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.

M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau en peu de leçons à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.

M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières si plusieurs élèves se réunissaient pour former une classe. 28 janv-6

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonafee, et offrent à vendre un superbe assortim nt de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaînes, épingletres, ainsi que des pistolets de poches etc.
28 jan— no. 118, rue de Chartres.

Pamphlet sur la banque de crédit mutuel—Il vient de paraître cette brochure, avec son introduction et des réflexions de l'auteur, chez GASTON BRUSLE, libraire,
20 jan—3 encoignure des rues de Chartres et Conti.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

DRAPS, Casimirs, &c.—Draps superfins noirs, bleus, olive, vert foncé, gris, marron, brun, &c. Casimirs superfins unis, à raies et à carreaux de toutes couleurs; draps français, mérinos, bombazines, circassiennes, &c.; couvertures, mackinaw, à points, roses, &c.; courtepieds de Marseilles; tapis de table imprimés, en draps et damassés; schalls de mérinos, de thibet, de cachemire et de laine à carreaux, mouchoirs; guingams superfin français et anglais; toile d'Irlande; batiste écrue et unie, en pièces; mouchoirs de batiste; bas de coton, de fil, de laine, et à jour; chemisettes et culéçons, lustrings d'Italie; gros de Suisse, gros de Berlin; gros de Naples; crêpes d'Italie et de Canton, de couleurs assorties; schalls de fantaisie, de gaze, de satin, de crêpe, hermani et de barège, mousselines Suisses unies et brodées; pélerines et mouchoirs; gaze pour moustiquaires, blanches et écrues; osnaburghs; rubans superfins en taffetas, satin, gaze, pour bonnets et garnitures; mouchoirs de soie de Spitalfield, foulards, dongees et bandanas; madras; mouchoirs à carreaux Vénitiens; mascilipans, &c.; parapluies et ombrelles; satinets; kerseys; Russys: tapis ingrain, d'Ecosse et de Bruxelles; descentes de lit et devants de cheminée; tapis de drap uni et imprimé; vert et gris.

Un assortiment général de marchandises sèches, des manufactures étrangères et américaines, tout récemment reçu et à vendre aux prix les plus modérés, soit au comptant, soit à des conditions favorables pour billets à satisfaction, à vendre par A. DANIELS & GOODMAN,
4 fev 31, rue de Chartres et 43, rue de la Douane.

VENTES PAR LE MINISTÈRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION de BASTABLE—Vente par le register des testaments—Lundi 22 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu veuve Jane Robinson, à l'effet d'opérer un partage, les actions, esclaves et propriétés, savoir:

1o. Harpey, négre esclave, âgé d'environ 40 ans, ayant un défaut à un de ses genoux.

2o. Jim, négresse griffe, âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

3o. Henry, négre griffe, âgé de 12 ans.
4o. Caroline, négrite griffe, 9 ans.
5o. Julia Anne, 7 ans.
6o. Cinq lots de terre, situés dans l'islet borné par les rues Gravier, Cirque, Perdide et Philippa, d'après un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer de la ville, qui sera exposé à la Bourse.

Les lots nos. 5, 4, 3 et 2, avec la maison etc.

Le lot no. 5, formant une des encoignures des rues du Cirque et Gravier, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur d'environ 100 pieds et face à la rue du Cirque, et environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 6 Le lot no. 4, attenant au lot no. 5, mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 100 pieds, sur la ligne qui le sépare du lot no. 5, et environ 22 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, et environ 20 pieds 3 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro 5.

Le terrain numéro 3, attenant au lot no. 4, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur environ 99 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 4, et environ 99 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 2, et environ 20 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 6.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 3, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, sur environ 99 pieds 1 pouce 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, et environ 99 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, et environ 20 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 1.

7o. Le lot no. 6, mesurant environ 29 pieds 10 pouces de face à la rue du Cirque, sur environ 80 pieds 3 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant à John Buxon, et environ 81 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare des lots nos. 3, 4, 2 et 2, et environ 29 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 1.

8o. Une action du fonds capital de la banque des Etats-Unis.

9o. Une action du fonds capital de la Compagnie de Navigation d'Orléans.

Conditions de la vente: les actions comptant; les esclaves et propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testa.

N. B.—